



MODALITES DE SELECTION DES NAVIRES PARTICIPANTS A LA CAMPAGNE DEFIPEL « TALUS DU GOLFE DE GASCOGNE 2022 »

Pouvoir adjudicateur

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEEM)

Procédure

Marché passé selon la procédure de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
à savoir sans publicité ni mise en concurrence

Objet du marché

Affrètement d'une paire de chalutiers pélagiques pour la participation à la campagne sentinelle de collecte de données biologiques sur les petits pélagiques du golfe de Gascogne en 2022, dans le cadre du projet DEFIPEL

n° de marché	05-2022
Date limite de remise des offres	13-10-2022 à 16h00

Introduction et Présentation générale

Présentation de l'acheteur

Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) est un organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public. Regroupant l'ensemble des professions du secteur de la pêche et des élevages marins, il représente et assure la défense des intérêts généraux des pêcheurs auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Il participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable.

A cette fin, le CNPMEM collabore aux études et aux programmes scientifiques visant une meilleure connaissance des espèces et des milieux marins ou permettant d'améliorer les techniques de pêche. En partenariat avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), référent scientifique français en matière de recherche et d'expertise halieutique, le CNPMEM est notamment en charge de la coordination des campagnes d'échantillonnage professionnel au sein du projet, dans le cadre duquel s'inscrit le présent appel d'offres.

Contexte

Le projet DEFIPEL¹ (DEveloppement d'une approche de gestion intégrée de la Filière française des petits PELagiques) vise à consolider la viabilité de la pêcherie des petits poissons pélagiques française en proposant une série d'indicateurs sur l'état de l'écosystème, de la ressource et de la filière, et des scénarios d'adaptation coconstruits avec l'ensemble des acteurs. Il s'agit d'un projet national intégré, de l'observation du fonctionnement des écosystèmes marins et de la filière, à l'évaluation de plans de gestion à moyen terme. Il ambitionne de répondre aux enjeux de l'approche socio-écosystémique des pêches, en tenant compte (i) des variations de l'habitat pélagique sous contrôle climatique, (ii) des stratégies multi-spécifiques des professionnels sous contraintes économiques et réglementaires, et (iii) de l'évolution des marchés dans l'élaboration de scénarios d'évolution de la pêcherie.

Plusieurs campagnes scientifiques exploratoires dites "Campagnes Sentinelles" faisant intervenir des navires de pêche professionnels français sont prévues dans ce cadre sur la période 2020-2022, afin d'améliorer les connaissances sur la biologie et la structuration des stocks de petits pélagiques dans le golfe de Gascogne et en Manche.

Parmi elles, l'opération Sentinelle « Talus du golfe de Gascogne » cherche notamment à préciser la distribution spatiale des petits pélagiques, sardine et anchois notamment, au niveau du talus du golfe de Gascogne à l'automne. La campagne 2022 mobilise pour cela une paire de chalutiers pélagiques professionnels et ses équipages pour réaliser des pêches d'échantillonnage des échos acoustiques rencontrés dans la colonne d'eau, sur la zone d'étude, durant et en appui de la première phase de la campagne d'Evaluation Halieutique des stocks benthiques et démersaux de l'Ouest Europe (EVHOE 2022). L'opération 2022 doit permettre de réaliser une analyse comparative des données recueillies à celles de la campagne sentinelle et de la campagne EVHOE menées entre fin septembre et début novembre 2020.

Porté par l'Ifremer, le projet DEFIPEL se déroule entre 2019 et 2023 et bénéficie d'un financement de l'association France Filière Pêche.

¹ De plus amples informations sur le projet DEFIPEL sont disponibles sur le site Ifremer à partir du lien suivant : <https://www.ifremer.fr/peche/Le-role-de-l-Ifremer/Recherche/Projets/Description-projets/DEFIPEL>

Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'affrètement d'une paire de chalutiers pélagiques de la flottille de pêche professionnelle des petits poissons pélagiques du golfe de Gascogne, pour la réalisation de pêches d'échantillonnage dans le cadre de l'opération sentinelle "Talus du golfe de Gascogne 2022". Cette campagne exploratoire sera réalisée sous la coordination technique de l'Ifremer.

Attentes techniques à l'égard des candidats

Les candidatures sont déposées par un ou par deux armements candidats pour l'affrètement d'une paire de chalutiers pélagiques armés en bœuf pour l'intégralité de la campagne sentinelle "Talus du golfe de Gascogne 2022".

Durée de la prestation et période d'exécution de la campagne

La campagne sentinelle "Talus du golfe de Gascogne 2022" se déroulera sur 4 jours consécutifs entre le 23 et le 28 octobre inclus, soit durant la période de présence et de prospection de la Thalassa sur la zone d'étude dans le cadre de la campagne océanographique EVHOE 2022.

La paire sera mobilisée durant 6 jours pleins consécutifs maximum, trajets aller-retour entre le port d'attache et la zone d'étude inclus, entre le 22 et le 29 octobre 2022.

La période exacte et définitive de l'accompagnement de la paire de chalutiers à l'opération sentinelle sera connue et fera l'objet d'une notification préalable au prestataire, au moins 5 jours avant la date de démarrage de la campagne exploratoire.

En cas d'avarie d'un navire, le prestataire devra mettre en place une solution alternative équivalente.

Lieu d'exécution de la prestation

La campagne sentinelle "Talus du golfe de Gascogne 2022" se déroulera en journée sur les parties basse du plateau et haute du talus continental du golfe de Gascogne (zone CIEM 8a et 8b), dans les rectangles statistiques 20E6, 21E5, 21E6 et 22E5. La zone de prospection couvrira la partie de la zone d'échantillonnage de la campagne scientifique EVHOE 2022 dans le golfe de Gascogne comprise entre les latitudes 45° et 47° Nord et entre les lignes de sonde des 100 et 600 mètres, soit entre les longitudes 2° et 5° Ouest, telle que présentée en annexe.

Contraintes de réalisation

Il est attendu de chaque candidat qu'il :

- Respecte la méthodologie scientifique établie par l'Ifremer dans le cadre du projet, impliquant de pêcher à la demande sur la zone et durant la période d'étude ;
- Ne conserve à bord aucune capture réalisée durant l'affrètement à d'autres fins que celles liées directement aux objectifs du projet DEFIPEL.

Le ou les prestataires retenus sont tenus à une obligation de confidentialité en ce qui concerne les informations recueillies au cours et à l'occasion de l'exécution des prestations objet de la prestation.

Moyens matériels mis à disposition par le ou les prestataires

Les moyens matériels et les équipements mis à disposition par le ou les prestataires, en fonction de son rôle dans la paire, devront obligatoirement répondre aux spécifications suivantes :

- Navire bœuf : un chalut à anchois au moins et, si possible, un petit congélateur ou un dispositif équivalent en capacité de conserver temporairement les échantillons prélevés ;
- Conditions techniques permettant aux navires d'effectuer des pêches dans la colonne d'eau, soit jusqu'à 180 m de profondeur : longueur de câble, enrouleur(s) et treuil(s) adaptés ;

Moyens humains affectés par le ou les prestataires

- Capitaines et équipages chargés de piloter les navires composant la paire et de manœuvrer le gréement.
- Navire bœuf : le personnel chargé de collecter et conditionner les échantillons et, le cas échéant, de consigner les informations relatives à chaque pêche.

Critères de sélection des candidats

L'examen des candidatures se fera sur la base des critères suivants :

- Expérience des patrons de pêche mobilisés pour la prestation, de la pêche professionnelle en bœuf des petits pélagiques dans le golfe de Gascogne (30 points)
- Expérience de travail en commun des patrons et des navires composant la paire (30 points)
- Détention de l'autorisation nationale de pêche pour l'exercice de la pêche de l'anchois en zone CIEM 8 (ANP Anchois) en 2022 pour les navires composant la paire (20 points)

Modalités administratives de passation du marché

Délais d'exécution et durée du marché

1. Délais d'exécution

La prestation consiste en l'affrètement d'une paire de chalutiers pélagiques professionnels dans le cadre de la campagne sentinelle "Talus du golfe de Gascogne de 2022" du projet DEFIPPEL, pour une durée totale maximale de 6 jours, entre le 22 et le 29 octobre 2022 inclus. La période exacte et définitive de mobilisation de la paire fera l'objet d'une notification préalable aux prestataires.

2. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de trois mois à compter de sa date de notification. Il n'est pas reconductible.

Conditions financières

1. Unité monétaire : L'unité monétaire du marché est l'Euro.

2. Forme du prix :

Ce prix est de 3 950 € hors taxe par jour d'affrètement effectif et par navire. Un jour d'affrètement effectif correspond à 7 heures de mobilisation du navire au moins, consacrées aux trajets aller-retour entre le port d'attache et la zone d'étude et/ou au travail de prospection sur zone d'étude. Si cette durée est inférieure à 7 heures, le prix sera calculé au prorata de la durée effectivement réalisée. Ce prix est ferme et non actualisable.

3. Contenu du prix :

Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de la prestation.

4. Modalités de paiement

Le règlement des sommes dues au prestataire s'effectuera, après la fin de la campagne, par virement bancaire, au plus tard cinq semaines après réception par le CNPMMEM d'une version numérisée et de la version originale expédiée par courrier postal, de l'ensemble des documents suivants :

- Un RIB ;
- Une facture comportant un descriptif général de la prestation fournie et la période consacrée à la campagne ;
- Les copies des log-books papier ou les captures d'écran du log-book électronique concernant les jours d'affrètement de chaque navire.

5. Pénalités de retard

Les pénalités de retard sont celles prévues par le cahier des clauses administratives générales pour les marchés de fournitures et services (CCAG/FCS).

Toutefois, le CNPMMEM laisse au prestataire, la possibilité de lui exposer par écrit, les raisons qui ont engendré un retard dans l'exécution des prestations. Il pourra, après avoir pris connaissance de ces raisons, décider d'appliquer ou non les pénalités de retard.

Résiliation du marché

Le CNPMMEM peut résilier le marché aux torts du prestataire en cas de :

- Manquement du prestataire aux obligations fixées par le présent document
- Manquement aux dispositions du CCAG/FCS
- Inexactitude des déclarations fournies dans le cadre de la procédure

La résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit du prestataire.

Si pour des raisons diverses, le prestataire n'est plus en mesure d'assurer l'exécution des prestations, il devra adresser au pouvoir adjudicateur, un courrier avec accusé de réception expliquant les raisons qui le poussent à vouloir résilier le marché.

Dans ce cas, les parties pourront tenter de chercher des solutions afin de ne pas aboutir à la rupture du marché.

Assurance

Dans un délai de 3 jours à compter de la notification et avant tout début d'exécution du marché, le prestataire doit fournir au CNPMMEM une attestation d'assurance qui devra couvrir, toute la durée du marché la responsabilité civile et professionnelle de l'entreprise en cas de dommages occasionnés aux biens et aux personnes à l'occasion de l'exécution des prestations prévues au marché.

Responsabilité

Le prestataire et le CNPMEM sont responsables, en ce qui les concerne, de la bonne exécution des prestations objets du marché.

Le prestataire assumera les conséquences de ses propres défaillances. Le CNPMEM se réserve le droit de réclamer au prestataire l'indemnisation des conséquences financières de ces défaillances.

Annexe :

Carte des chalutages de fond de la campagne EVHOE 2022 et zone d'échantillonnage de la campagne sentinelle "Talus du golfe de Gascogne" 2022

